



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

éducation nationale : fonctionnement

Question écrite n° 63791

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la politique dite de « verdissement de l'administration ». Ainsi, à l'image de ce qui a été fait dans certaines administrations comme le conseil régional du Nord lors de la précédente mandature, ou le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement depuis 1997, un certain nombre d'administrations intègrent dans leur gestion des préoccupations environnementales et solidaires. Cette réforme de la gestion administrative peut être intégrée dans des domaines aussi variés que le bâti ou le non-bâti, la commande publique, la gestion des flux, etc. Au regard de la préoccupation de développement durable qui semble être aujourd'hui unanimement partagée, il lui demande de lui faire un bilan détaillé des mesures qui ont été mises en place et de celles qu'il serait possible de mettre en oeuvre de façon urgente.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale a, depuis 1998, engagé une politique très volontariste en matière de lutte contre la pollution atmosphérique. Ainsi, pour ce qui concerne l'administration centrale, qui inclut les services du ministre délégué chargé de l'enseignement professionnel, trois évolutions significatives peuvent être notées : l'attribution nominative de véhicules est très sélective, l'essentiel du service reposant sur un pool pour le transport des personnes et un parc polyvalent pour les véhicules utilitaires ; la rénovation du parc automobile s'est traduite par le renouvellement de quinze véhicules de particuliers et de deux utilitaires équipés au GPL et d'un véhicule électrique, soit un tiers du parc ; chaque site dispose d'un emplacement de stationnement réservé aux deux-roues. Cette orientation sera maintenue et amplifiée. Un correspondant « verdissement de l'administration » est en cours de désignation au sein de la direction de l'administration (sous-direction de la logistique de l'administration centrale) pour mettre en oeuvre dans les meilleures conditions, en liaison avec le ministère de l'environnement, la politique gouvernementale en la matière dans tous les aspects de la vie quotidienne d'une grande administration centrale.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63791

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 2001, page 3915

Réponse publiée le : 10 septembre 2001, page 5206